

Commission Aménagement et économie durables

Jeudi 5 décembre 2019
SPPPY – UD38 – DREAL

Ordre du jour

- Charte TMD et site Internet
 - retours sur la conférence de presse du 30 octobre 2019
 - diffusion des documents et mise à jour du site internet TMD
 - promotion des différents documents
- Retours sur le forum national inter SPPPI
- Programme d'actions 2020 de la commission
- Présentation étude foncière plateformes par Grenoble Alpes Métropole

Le livret d'itinéraires



Livret d'itinéraires recommandés pour le transport routier de marchandises dangereuses dans la région grenobloise

*Recommended itineraries booklet for the transport
of dangerous goods by road in the Grenoble area*

*Empfohlene Reiseroute für die Beförderung gefährlicher
Güter auf der Straße in der Grenoble-Region*

*Libretto degli itinerari raccomandati per il trasporto di merci
pericolose sulle strade della regione di Grenoble*

La Charte TMD 2019

Charte sur le transport routier de marchandises dangereuses dans la région grenobloise

Le transport de marchandises dangereuses (TMD) est un vecteur important de risques, certes très limité en fréquence, mais **aux conséquences parfois désastreuses pour la société et l'environnement**. Les transporteurs routiers, en milieu urbain ou au voisinage des agglomérations, sont soumis à des réglementations et à des contraintes opérationnelles fortes et d'applications parfois complexes. Cependant, les flux de marchandises dangereuses sont nécessaires à la bonne marche de **l'industrie chimique et au développement économique grenoblois**.

La **commission Aménagement et Économie Durable du SPPPY** (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise) a décidé de réunir les acteurs de la filière et a rédigé cette charte visant à améliorer le bilan environnemental des opérations de livraison, sans pénaliser la performance économique des acteurs. En tant que document cadre, cette charte TMD permet de **fédérer les signataires autour d'une vision stratégique commune et de porter différents projets d'aménagement, tout en s'engageant à respecter plusieurs modalités (voir verso)**.



Charte sur le transport routier de marchandises dangereuses dans la région grenobloise

LES ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES

Les industriels expéditeurs/destinataires et les transporteurs s'engagent à :

- se conformer aux réglementations européennes, nationales et locales en vigueur relatives à la circulation des poids-lourds en général et spécifiques au transport de matières dangereuses par route en particulier ;
- communiquer les itinéraires d'accès recommandés par le livret d'itinéraires mis en place dans le cadre de la concertation menée au sein du SPPPY ;
- proposer les horaires d'ouverture, de livraison et d'expédition les plus adaptés au regard des problématiques de sécurité et de circulation ;
- stationner les véhicules de TMD destinés aux sites, dans des conditions conformes aux normes réglementaires et adaptées à leur accueil ;
- examiner les solutions visant à favoriser la transition énergétique des véhicules ;
- sensibiliser l'ensemble de leurs conducteurs sur les dispositions de la présente charte.

Les pouvoirs publics et les gestionnaires de voiries s'engagent à :

- mettre en place un dispositif d'information sur les itinéraires et les horaires de transit et de desserte ;
- maintenir une aire de lavage des citernes TMD ;
- permettre l'aménagement d'une aire de repos et d'accueil multiservice ;
- garantir l'intégration des besoins liés aux TMD en amont du développement urbain ;
- soutenir l'amélioration constante de la qualité des infrastructures accueillant des TMD et améliorer les équipements connexes ;
- garantir aux transporteurs et aux donneurs d'ordre l'accès direct aux sites industriels, au moyen de voies identifiées ;
- perfectionner la signalisation routière ;
- impulser la généralisation de la présente charte à l'ensemble des chargeurs et transporteurs ;
- maintenir de façon pérenne le dialogue et la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés par le TMD sur toute la région grenobloise ;
- réaliser un bilan annuel de la charte et apporter les améliorations nécessaires.

www.charte-tmd-spppy.com

**Améliorer les
conditions de
circulation des usagers**

**Réguler le trafic aux
heures de pointe
(7h-9h et 16h-19h)**

**Maintenir une aire de
lavage pour les
citernes des poids-
lourds TMD au sein de
la région grenobloise**

**Valoriser et
promouvoir le Livret
d'itinéraires
recommandés**

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA CHARTE

**Aménager une aire
d'accueil multi-services
en amont de la région
grenobloise**

**Développer une
démarche systémique
intégrant tous les
composants du TMD**

**Accompagner les
acteurs du TMD dans la
transition énergétique
des véhicules**

Les engagements spécifiques aux acteurs

Industriels et transporteurs,
Pouvoirs publics et gestionnaires de voirie

Les engagements

Les industriels et les transporteurs s'engagent à :

- Se conformer aux réglementations européennes, nationales et locales en vigueur relatives à la circulation des poids-lourds en général et spécifiques au TMD par route en particulier ;
- Communiquer les itinéraires d'accès recommandés par le livret d'itinéraires mis en place par le SPPPY ;
- Proposer les horaires d'ouverture, de livraison et d'expédition les plus adaptés au regard des problématiques de sécurité et de circulation ;
- Stationner les véhicules de TMD destinés aux sites dans des conditions conformes aux normes réglementaires et adaptées à leur accueil ;
- Examiner les solutions visant à favoriser la transition énergétique des véhicules ;
- Sensibiliser l'ensemble de leurs conducteurs sur les dispositions de la charte.

Les engagements

Les pouvoirs publics et les gestionnaires de voiries s'engagent à :

- Mettre en place un dispositif d'information sur les itinéraires et les horaires de transit et de desserte ;
- Maintenir une aire de lavage des citernes TMD ;
- Permettre l'aménagement d'une aire de repos et d'accueil multi-services ;
- Garantir l'intégration des besoins liés aux TMD en amont du développement urbain ;
- Soutenir l'amélioration constante de la qualité des infrastructures accueillant des TMD et améliorer les équipements connexes ;
- Garantir aux transporteurs et donneurs d'ordre l'accès direct aux sites industriels aux moyens de voies identifiées ;
- Perfectionner la signalisation routière ;
- Impulser la généralisation de la présente charte à l'ensemble des chargeurs et transporteurs ;
- Maintenir de façon pérenne le dialogue et la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés par le TMD sur l'ensemble de la région grenobloise ;
- Réaliser un bilan annuel de la charte et apporter les améliorations éventuellement nécessaires.

Charte TMD et site internet

- Retours sur la conférence de presse du 30 octobre 2019
 - Présidée par M. le préfet de l'Isère, accompagné par M. Piarulli Président de la commission, M. Dansette de Vencorex, M. Lerisbe pour la commune de Jarrie
 - Une quinzaine de participants
 - Presse écrite (Dauphiné Libéré), TV (FR3 Alpes) et radio
 - 2 articles dans la presse, un reportage TV
 - Initiative reconnue intéressante et unique en France
- Plus d'infos sur : www.charte-tmd-spppy.com

Charte TMD et site internet

Revue de presse du 2 novembre 2019

Dauphiné Libéré / 2 novembre 2019

GRENOBLE Signature à la préfecture

Une charte pour le transport de matières dangereuses



Bernard Le Brisé, pour l'Association des maires de France, Christophe Dansette, Lionel Boffre et Pierre-Emmanuel Piarulli, lors de la signature. Photo Le DL/Antoine GIRARDIER

C'est à la préfecture qu'a été signée, mercredi matin, une charte sur le transport routier de marchandises dangereuses (TMD) dans la région grenobloise. L'objectif ? Améliorer le bilan environnemental des livraisons sans pénaliser la performance économique des acteurs. Pierre-Emmanuel Piarulli, président de la commission aménagement du Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et de risques dans la région grenobloise (SPPPY), est « heureux de voir l'aboutissement d'un travail collectif de plusieurs années ».

Un livret en trois langues

Cette charte n'est pas née à la suite d'une catastrophe, mais de la volonté « d'ajouter un cadre et d'aller au-delà d'un socle réglementaire et législatif déjà existant », a insisté Lionel Boffre, préfet de l'Isère. Elle couvre un périmètre de 50 communes dans lequel le transport de marchandises dangereuses ne représentait que 0,3 % du trafic quotidien en 2010. Et dans la région grenobloise,

94 % de ce trafic se concentre autour de neuf établissements industriels. Collectivités, industriels, transporteurs, organisations syndicales... 35 signataires ont déjà répondu positivement à cette charte, « dont le nombre va s'accroître », selon le préfet.

Améliorer les conditions de circulation des usagers, réguler le trafic aux heures de pointe, accompagner les acteurs du TMD vers la transition énergétique des véhicules, créer une aire d'accueil multiservice et de lavage pour les citernes... Tels sont les principaux objectifs de cette charte pour laquelle industriels et pouvoirs publics se sont engagés. Un livret d'itinéraires recommandés vers les sites industriels a aussi été établi, et traduit en trois langues. Christophe Dansette, directeur de Vencorex – Le Pont-de-Claix, déplore de son côté « le manque d'infrastructures par voie ferrée », tout en étant certain que celui-ci « prendra de plus en plus d'importance dans les années à venir ».

Antoine GIRARDIER

Revue de presse du 30 octobre 2019

France 3 Alpes JT 19/20 / 30 octobre 2019

La charte des matières dangereuses

Présentatrice : Grenoble se dote d'une charte pour encadrer les transports de matières dangereuses, signée ce matin par la Préfecture, les collectivités locales et une quinzaine d'industriels, elle contraindra notamment les transporteurs à emprunter des itinéraires plus sûrs. C. Aubert-Egret, D. Albrand, M. Ducret.

Voix off : Chaque jour, une centaine de poids lourds entrent et sortent de la plate-forme chimique de Pont-de-Claix ; ces chauffeurs routiers doivent se conformer à un cahier des charges plutôt strict, et à des itinéraires en principe imposés.

Un chauffeur routier : La nationale déjà on peut s'arrêter, si on a envie de faire des courses, ou manger (rires), ou sinon, ben l'autoroute, quand on est pressés... L'autoroute, ça gagne du temps quand même.

Journaliste : Vous avez conscience que c'est plus dangereux quand même la nationale ?

Chauffeur routier : Ah oui oui, ça c'est sûr !

Voix off : Au Pont-de-Claix cela fait longtemps que les contrôles des équipements de sécurité et les itinéraires recommandés ont été mis en place : ce fonctionnement a servi de modèle à une charte sur le transport de matières dangereuses dans l'agglomération grenobloise.

Patrick Pouchot - responsable Communication Vencorex de Pont-de-Claix : C'est des itinéraires recommandés, c'est un livret qui est édité en 4 langues, pour justement toucher les transporteurs des pays étrangers... On a un certain nombre d'actions comme ça, qui vont permettre justement d'améliorer encore la sécurité et aussi de partager des expériences, de donner des idées à ceux qui ont encore "un petit peu des progrès à faire"...

Voix off : Cette charte a été signée ce mercredi par plusieurs communes, les collectivités locales, l'État, et une quinzaine d'industriels.

Lionel Boffre - Préfet de l'Isère : Nous avons une concentration d'industries très forte dans ce qu'on appelle le "Y" grenoblois, le bassin grenoblois ; la deuxième chose c'est le fait qu'il y a une congestion des transports qui complique davantage l'accès de ces transports de matières dangereuses vers les industries... Ces deux éléments nous ont amenés à dire qu'il fallait faire plus que ce que la réglementation elle-même prévoit.

Voix off : Dans l'agglomération grenobloise, les accidents ne sont pas plus nombreux, mais il s'en produit : en septembre, un camion transportant de la soude a fini sa route dans un fossé. Il roulait sur une nationale, près de Tencin...

Charte TMD et site internet

- Courrier AREA : échanges
 - Quelle diffusion des documents ?
 - Livret itinéraires de desserte ?
 - Charte ?
 - Site internet ?
 - En 2015, un tableau recensant les destinataires et le nb d'exemplaires a été réalisé :
 - chargeurs, fédération chargeurs, transporteurs, fédération transporteurs, industriels, Collectivités, communes concernées (27), CD38, DDT, DIR CE, membres du GT
 - Repartir de cette liste / valider les quantités
 - Un courrier à la signature du préfet avant fin 2019
-

Retours sur le forum SPPPI

- Organisé par le SPPPY dans les salons de la préfecture les 14 et 15 novembre 2019
- Une centaine de participants, venus de toute la France
- Présentation de la feuille de route stratégique des SPPPI
- Trois tables rondes :
 - SPPPY 2.0 : quelles opportunités numériques pour les SPPPY ?
 - Témoignages autour de l'économie circulaire
 - La santé environnement au coeur des préoccupations des SPPPI

Retours sur le forum SPPPI

- Table ronde économie circulaire
 - Jérôme D'Assigny, directeur régional
ADEME:présentation du dispositif
d'accompagnement de ces projets en AURA
 - Jérôme Gardey de Soos directeur de site, Pont
de Claix, Solvay sur le projet SOLCIA avec la
CCIAG
 - Marlène Gamelin SPPPI Hainaut Cambrésis
Douaisis sur la gestion des déchets au sein de
Douaisis Agglo
 - Jean-François Vereecke, directeur Agence
urbanisme Flandres Dunkerque sur la toile
industrielle
- Retours sur ces présentations – Idées d'actions ?

Le programme d'actions 2020

**Reprendre les engagements de la charte,
cibler les actions où le SPPPy peut agir
(moyens / délais...)**

Bilan annuel de la charte ?

Autres thématiques possibles :

Les problématiques autour de la gestion des déchets
(dépôts sauvages, le stockage, le recyclage???)

Autres suggestions ???

L'étude foncière Plateformes

Grenoble Alpes Métropole
Pierre-Yves Benigna

Merci de votre attention

Échanges et remarques